



ASA Hélios : nous voulons une décision juste.

1. Une maintenance Hélios, c'est l'impossibilité totale de travailler pour les postes SPL.

En effet, l'ensemble des travaux SPL sont désormais dématérialisés. Pour toutes recherches d'informations, tous mouvements comptables, pour la moindre rectification, le secteur public local à besoin d'Hélios. Sans Hélios, peut-on travailler en secteur public local ? Non. Sans Hélios, peut-on renseigner un usager au guichet ou au téléphone ? Non.

Sans Hélios, peut-on faire du tri dans nos archives ? Non, il n'y a plus d'archives papier.

Et le pompon : sans Hélios, peut-on télé-travailler, comme cela nous est demandé ? Non, absolument non.

2. Deux jours de maintenances avaient lieu, les 12 et 13 novembre 2020.

Cette maintenance était programmée depuis longtemps. Mais ce n'est que très tardivement, mardi après-midi, et sous la demande pressante de syndicats nationaux, en tout premier lieu de FO, que la Direction Centrale s'est laissé convaincre de lâcher une journée d'ASA pour les personnels travaillant sous Hélios. Les Directions locales devaient diligenter cette mesure dans leurs services.

3. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la Direction locale, dans l'Eure, a été parcimonieuse dans la distribution de ces ASA.

Mesdames et Messieurs les comptables,

En raison de la fermeture exceptionnelle de l'application Hélios les 12 et 13 novembre 2020 et du contexte sanitaire actuel qui nécessite de limiter les déplacements et le présentiel au bureau autant que faire se peut, la DGFIP vient d'ouvrir ce jour la faculté d'octroi, par vos soins, d'une autorisation spéciale d'absence (1 seul jour par agent sur l'une de ces deux journées) dans l'hypothèse où vous jugeriez que la situation spécifique de votre trésorerie le nécessite, tout en assurant la continuité notamment de l'accueil des usagers sur rendez-vous.

Ces précisions s'appliquent sous réserve des adaptations que vous auriez déjà mises en place (plan de congés, etc) et qui n'ont pas vocation à être forcément remises en cause.

*Lorsqu'elle est accordée par vos soins, cette journée d'ASA est à saisir dans Sirhius sous la **codification ASA (autorisation absence Contrainte particulière)**, et en précisant dans le pavé commentaire du demandeur la mention "**Fermeture HELIOS**".*

Bien cordialement

4. D'autres Directions sont moins chichiteuses :

Sujet : *Re: Fermeture de l'application Hélios le jeudi 12 et le vendredi 13 novembre 2020*

Date : *Mardi 10 Novembre 2020, 08:52*

Bonjour,

En complément du message adressé le 06/11/2020 relatif à l'indisponibilité de l'application Hélios les 12 et 13 novembre prochain, une précision est apportée par notre direction générale.

Compte tenu du contexte sanitaire très particulier actuel impliquant notamment des autorisations de déplacement, une journée d'autorisation spéciale d'absence (code motif CA009 dans SIRHIUS) est accordée aux agents travaillant dans le SPL (1 seul jour par agent à répartir le 12 ou le 13 au niveau des équipes).

Cette mesure est accordée à titre tout à fait exceptionnel, compte tenu de l'état de l'épidémie.

Bien cordialement

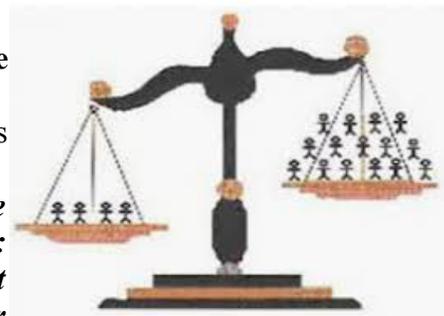
Nous pouvons en fournir une dizaine d'autres, venant d'autant de départements.

5. Constatant l'injustice faites dans notre département, nous avons écrit au Directeur pour demander un application juste de cette mesure.

C'est sur notre site :ASA/maintenance Hélios, lettre ouverte au Directeur Départemental de l'Eure

Et comme la notion de juste peut paraître compliquée, nous avons, pour FO, ajouté :

En introduction, nous avons précisé ce qui était une mesure juste pour des agents, en l'occurrence ceux utilisant Hélios : "juste" c'est "la même chose pour tous". Que les agents soient en congés, à l'accueil, en équipe de renfort ou en soutien pour transfert de base. Juste, c'est une ASA pour chacun.



6. En télé-conférence, le matin de notre demande, soit jeudi dernier, Mme ABDI nous promet une réponse dans la journée.

Et l'indique aussi aux autres organisations représentatives audio-présentes.

Mais... dans la journée pas de réponse.

7. Vendredi matin, nous avons relancé le Directeur, pour demander une application juste de cette demande (avec copie aux deux autres organisations représentatives).

Monsieur le Directeur des Finances Publiques de l'Eure,

Je reviens vers vous sur la question des ASA maintenance hélios.

La situation est tendue dans les postes, sur cette question. En effet, un sentiment d'injustice monte sur l'application de votre note d'attribution.

Et il remonte la comparaison entre agents, entre postes, entre départements.

Bref, ça s'agite dans le Landerneau.

Il est difficile de travailler sans Hélios dans le secteur public local. Et cette mesure d'ASA pour assouplir la situation était une bonne chose. Mais les conditions d'application restent trop floues, trop à la disposition des chefs de service, pour que cela n'alimente, par trop, les rancœurs et les mécontentements.

Il est difficile aussi, actuellement, d'intervenir comme syndicat. Une lettre ouverte, en urgence, m'a parue la moins mauvaise solution, mais ce n'est pas certain.

Par la présente, je sollicite de votre haute bienveillance pour qu'une journée ASA soit accordée systématiquement à tous les agents en SPL travaillant sur Hélios.

*Pour le syndicat FO DGFIP 27,
Fabien DUBOST
Secrétaire départemental. Copie: Solidaires, CGT*

**7. Mme ABDI nous a répondu vendredi soir, assez tard (très tard).
Pour nous opposer une fin de non-recevoir, ou alors tout comme :**

Vendredi 13 Novembre 2020, 20:17

*Monsieur le Secrétaire départemental FO,
Comme suite à votre demande, je vous apporte les précisions suivantes concernant l'application d'une journée ASA suite à fermeture de l'application Hélios les 12 et 13/11/20 :
La faculté ainsi offerte aux chefs de service d'octroyer, sous leur appréciation, une journée d'ASA sur l'un des 2 jours concernés doit tenir compte de la nécessité pour chaque responsable d'assurer la continuité de son service. En effet, la fermeture applicative n'empêche pas la réalisation d'autres travaux, comme l'accueil des usagers, les travaux sur listes papiers ou encore l'archivage. Dès lors, cette mesure ne peut revêtir un caractère automatique.
De même, les agents ayant déjà prévus de poser des congés sur les 2 jours concernés, bien avant l'annonce de cette fermeture, ne peuvent entrer dans ce dispositif.
Dès lors, l'application d'une journée d'ASA ne peut relever que d'une appréciation au cas par cas, par le chef de service, au vu de l'organisation qu'il a anticipé et des congés déjà posés par ses agents.
Néanmoins, si des situations de disparités avérées venaient à se manifester, le ou les agents concernés ont la possibilité de saisir le service RH, de façon à ce que chaque situation fasse l'objet d'un examen individuel.
Bien cordialement,*

8. Comme la mesure est nationale, nous avons donc transmis à notre organisation syndicale nationale.

Comme pour quelques Départements sur le territoire, nous considérons que la mesure a été mal appliquée dans l'Eure. La justice sociale, ce n'est pas à la tête du client.

